



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2022**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Preissac :

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la séance est tenue sans la présence du public, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du Code municipal du Québec;

PRENEZ AVIS QUE la séance régulière de l'assemblée de la Municipalité de Preissac qui aura lieu le **8 février 2022 à 20h00, sera tenue à huis clos, donc sans la présence du public.**

Période de questions du public par courriel ou par la poste.

Les citoyens pourront transmettre leurs questions, par écrit, portant sur l'ordre du jour de la séance ou pour tout dossier sous la responsabilité de la Municipalité, par courriel, à l'adresse direction@preissac.com ou par la poste, à Municipalité de Preissac, Direction générale, 6, rue des Rapides, Preissac (Québec) J0Y 2E0.

L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (voir dans *Ordres du jour* ici : <https://preissac.com/proces-verbaux>) le vendredi précédent la réunion et les citoyens auront jusqu'à 16h la veille de la séance pour transmettre leurs questions. Les questions écrites seront adressées aux élus à la période de questions. Les citoyens recevront la réponse à leur question par écrit. De plus, la Municipalité rendra disponible l'enregistrement audio de la séance du Conseil sur son site Internet le jour suivant la séance (consulter dans *Actualité* ici : <https://preissac.com>).

Donné à Preissac ce 2^e jour de février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier
